



ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Organe cantonal de conduite OCC
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, Case postale 185, 1705 Fribourg
T +41 26 305 30 30, F +41 26 305 30 04
www.fr.ch/catastrophe

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 1^{er} avril 2020

Communiqué de presse



Le Conseil d'Etat prend des dispositions pour le domaine des structures d'accueil et l'organisation des foyers d'hébergement pour requérant-e-s d'asile

Le domaine des structures d'accueil subit des changements importants liés à la crise COVID 19. La pérennité des structures est mise en péril. Avec le soutien des employeurs et de l'Association des communes, le Conseil d'Etat met en place des mesures visant à soutenir les structures. La crise COVID 19 a également une incidence non négligeable sur l'organisation des foyers d'hébergement pour requérant-e-s d'asile. Depuis l'édiction des directives sanitaires de l'OFSP, la DSAS cherche des solutions permettant de s'y conformer de manière stricte et d'anticiper la prise en charge des personnes malades. Sur sa proposition, le Conseil d'Etat a ainsi notamment accepté la réouverture du foyer des Passereaux.

Structures d'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil extrafamilial de jour (types crèches, familles de jour et accueils extrascolaires) sont confrontées à de nombreuses difficultés avec la crise COVID 19. Elles ont dû cesser leur activité mais continuent toutefois de fournir des prestations qui garantissent l'accueil pour les enfants de parents travaillant dans un domaine essentiel au bon fonctionnement de la société, notamment la santé, la sécurité, l'enseignement, les institutions socio-éducatives et l'approvisionnement de la population en biens et services vitaux. Elles doivent également accueillir les enfants dont la prise en charge ne saurait être assurée autrement que par des personnes à risque.

A l'issue de la crise, les parents et l'économie devront pouvoir compter sur ces structures permettant la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Or, les pertes financières inhérentes à la situation du COVID-19 mettent leur existence en péril (manque de recettes, coûts fixes incompressibles), raison pour laquelle le Conseil d'Etat, dans sa séance du 31 mars 2020, a complété l'ordonnance limitant l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) avec des mesures financières.

Ainsi, la subvention Etat-Employeurs sera versée selon les critères habituels et pour les heures non fournies durant la durée de validité de l'ordonnance. S'agissant des subventions communales, le Conseil d'Etat et l'Association des communes recommandent aux communes de verser aux structures les subventions également pour les heures non fournies. Le solde des acomptes des subventions de l'Etat et des employeurs, jusqu'à hauteur de 80% des subventions annuelles, sera versé en avril.

Sous réserve d'éventuelles mesures de la Confédération, un soutien supplémentaire, financé par le Fonds employeurs, pourrait être octroyé aux structures pour lesquelles le versement des subventions

Etat/Employeurs/Communes ne permettrait pas de couvrir les coûts de l'activité de cette période. Ce soutien ne sera toutefois effectif que dans la mesure où les communes participent également au soutien des structures et qu'une demande de RHT ait été déposée.

A relever que les structures d'accueil et les écoles seront ouvertes durant les vacances de Pâques, selon les horaires habituels.

Foyers d'hébergement pour requérant-e-s d'asile

L'évolution du nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile et de personnes RAD/NEM (débouté-e-s et non entrée en matière) dans le canton et la situation extraordinaire qui découle de la pandémie COVID-19 rendent nécessaire l'ouverture d'un foyer d'hébergement supplémentaire. En effet, le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) maintient les attributions aux cantons, soit, pour Fribourg, environ 14 personnes par mois. De plus, concernant l'exécution des renvois, les transferts en procédure Dublin vers différents pays européens sont actuellement limités ou même interrompus. Selon les dernières statistiques d'ORS Service SA, les foyers d'hébergement atteignent ainsi les limites de leur capacité d'accueil en 1^{ère} phase ainsi que pour les personnes RAD/NEM.

Avec la crise du COVID-19, les personnes restent dans les structures conformément aux prescriptions de l'OFSP. Le canton de Fribourg cherche depuis plusieurs semaines des alternatives pour tenir compte au mieux des recommandations sanitaires. L'objectif est d'éviter un taux d'occupation trop élevé et d'assurer des zones conformes d'isolement et de quarantaine en suffisance en anticipation de la prise en charge de personnes malades.

Au final, la réouverture du Foyer des Passereaux à Broc, conservé jusqu'ici en réserve, est la meilleure option afin de disposer de davantage de places. Les 35 jeunes du programme Envole-moi hébergés à Ste-Elisabeth (Grolley) y seront transférés. Cette solution permettra également de répondre aux recommandations de la Confédération en vue de séparer les personnes jugées à risque (mise en place d'un étage de quarantaine au foyer Ste Elisabeth).

Une réorganisation entre les structures ORS et Caritas permet en outre d'optimiser la prise en charge pour les personnes RAD/NEM accueillies à la Poya. Parmi celles-ci, une vingtaine sera transférée d'ici quelques jours à Matran. Cette solution est transitoire, pour la durée de la crise COVID 19 et ne contrevient pas aux accords passés avec la commune de Matran sur le nombre de personnes accueillies.

A l'heure actuelle, ni ORS Service AG ni Caritas ne comptent de malade parmi les personnes accueillies.

Quelques chiffres du domaine de l'asile

Capacité exploitable dans les foyers : Ste-Elisabeth 90 places, La Rosière 80 places, Le Bourg 62 places, La Poya 64 places.

Depuis le 1er janvier 2020, 55 nouvelles personnes sont arrivées dans les structures ORS, soit 22 arrivées par mois.

Contacts

—

Micheline Guerry Berchier, Secrétaire générale de l'Association des communes, T +41 026 677 04 25

Stéphane Quéru, DSAS, Chef du service de l'enfance et de la jeunesse, T +41 26 305 15 30

Jean-Claude Simonet, DSAS, Chef du Service de l'action sociale, T +41 26 305 29 90

Lionel Rolle, DICS, inspecteur scolaire, T +41 26 305 73 69

Cellule Information OCC COVID 19

T +41 26 305 48 60, <https://www.fr.ch/covid19>

occinfo@fr.ch